

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 07 JUILLET 2011 A 20H30
- SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL -**

Présents : Bernard MAMET - Jacques ROMAND – Danielle TISSOT – Robert BONNEFOY - Christophe MATHEZ - Gilles BOURQUI - Maurice VANDELLE – Fabien CHAVIN-GAZALIER - Béatrice CHAVETNOIR– Mathias ARBEZ – Corine BOUVIER MARILLIER - Olivier BOLUT – Régis BAILLY-SALINS – Dominique AUZIAS – Sébastien BENOIT-GUYOD

Absents : Jean-Sébastien LACROIX (pouvoir à Mathias ARBEZ) – Sylvie TINGUELY (pouvoir à Fabien CHAVIN-GAZALIER) - Annie BERTHET (pouvoir à Jacques ROMAND) – Dominique MICHELIN (pouvoir à Christophe MATHEZ) - Murielle BERTHET – Christophe DENIS – Bernard DAVID (pouvoir à Maurice VANDELLE) – Frédéric BOURLAND (pouvoir à Bernard MAMET)

Secrétaire de séance : Régis BAILLY-SALINS

Le 7 juillet 2011, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à 18 h 30 à la salle du Conseil Municipal à la Mairie sous la présidence de Bernard MAMET, Maire. Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire remercie les conseillers et auditeurs présents et ouvre la séance en faisant part de la sympathie de l'ensemble du conseil municipal à Jacques ROMAND suite au décès de son frère Paul.

M. le Maire établit l'ordre du jour suivant :

- 1. Désignation d'un secrétaire de séance**
- 2. Approbation du compte rendu de la séance du 26 mai 2011**
- 3. Projet de schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) :**
 - a) Regroupement de la CC du Haut-Jura ARCADE avec les CC de la station des Rousses Haut-Jura et la Grandvallièrre
 - b) Fusion en un seul syndicat d'assainissement entre le SIA du Chapy et le Syndicat Mixte du Canton de Morez
 - c) Dissolution du Syndicat de chemin de fer Les Rousses Bois d'Amont
- 4. Travaux**
 - a) Compte rendu de la commission des travaux du 21.06.2011
 - b) Détournement réseau d'eaux pluviales aux Rousses en Bas pour permettre la construction des deux derniers bâtiments de la SCI Le Clos
 - c) Convention de mise à disposition de terrain communal avec ERDF pour la pose d'un poste de transformation (parcelle G 225 sous les Barres)
- 5. Bâtiment : déclaration d'intention d'aliéner relative à la vente du bâtiment de la D.D.T. « paquebot » parcelle E 361 superficie 545 m²**
- 6. Révision du P.L.U. : avenant n° 1 au marché de prestations intellectuelles passé avec E.I.2A relatif à la reprise de la phase PADD**
- 7. Conventions**
 - a) Convention de péréquation avec la Communauté de communes de la station des Rousses pour le reversement du produit estimé de la CFE/CVAE de 2010 à 2014
 - b) Côte cour

- c) Visiocom : minibus 9 places
- d) Convention de mise à disposition des terrains et équipements de football
- e) Convention avec Emotion Jura pour insérer la météo à 3 jours sur le site internet de la commune : coût 345 €/an.

8. Avis du conseil municipal sur le projet d'aménagement du stade nordique et la construction de la retenue d'altitude des Tuffes (enquête publique)

9. O.N.F. : contrat d'approvisionnement

10. Défibrillateur : séances de formation de la population par un instructeur du S.D.I.S.

11. Acquisition d'une visionneuse de plans

12. Affaire « ambulances et taxis des 4 villages » : fin du bail précaire et occupation de locaux communaux : autorisation donnée au Maire d'ester en justice et signature d'une convention d'honoraires avec Me BILLAUDEL

13. Liste des marchés signés par le Maire dans le cadre de sa délégation

14. Questions et informations diverses

- Tableau des électeurs sénatoriaux

-----ooOξOoo-----

1 – Désignation d'un secrétaire de séance

Le conseil municipal désigne à l'unanimité Régis BAILLY-SALINS secrétaire de la séance.

2 – Approbation du compte rendu de de la séance du 26 mai 2011

Le Conseil Municipal approuve le compte rendu de la séance du 26 mai 2011. Maurice VANDELLE fait part de son désir d'intégrer la commission urbanisme. Accord unanime.

3 - Projet de schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) – article 35 de la loi du 16 décembre 2010 :

M. le Maire rappelle que par courrier du 13 mai 2011, M. le Préfet du Jura a transmis le projet de schéma départemental de coopération intercommunal (SDCI) du Jura présenté à la commission départementale de coopération intercommunale le 9 mai 2011. Le conseil municipal doit se prononcer dans un délai de 3 mois à compter de la réception du courrier préfectoral.

Ce schéma de coopération intercommunale concerne 3 EPCI et doit se prononcer pour les 3 questions suivantes :

- A) Regroupement de la CC du Haut-Jura ARCADE avec les CC de la station des Rousses Haut-Jura et la Grandvallière

M. le Maire indique que le conseil communautaire s'est réuni le 8 juin 2011 et a émis un avis défavorable au projet de schéma départemental de coopération intercommunal tel qu'il est proposé par M. le Préfet du Jura.

La communauté de communes La Granvallière a émis un avis défavorable.

La communauté de communes ARCADE a émis un avis favorable.

M. le Maire pense que le périmètre défini est difficilement acceptable. Les compétences de la communauté de communes de la station des Rousses sont très spécifiques principalement avec la compétence « tourisme et sports d'hiver ». M. le Maire ne voit pas ce qui permettrait de rejoindre les deux autres communautés de communes comme cela est proposé par M. le Préfet. M. le Maire reste ouvert à la concertation avec les autres communautés de communes qui doivent évoluer, mais il se demande quelles seraient les compétences à partager et avec qui. Un projet de compétences partagées et mutualisées doit primer sur la délimitation du périmètre.

Mathias ARBEZ souhaite savoir s'il y a déjà eu une réaction de l'Etat suite à la délibération de la communauté de communes. M. le Maire répond qu'il faut attendre le délai de 3 mois, ensuite la commission départementale va étudier toutes les réponses.

Sébastien BENOIT-GUYOD indique que les conseillers communautaires pensaient qu'il était prématuré de rentrer dans ce schéma. Ils ont étudié les avantages et les inconvénients de cette fusion. Il souligne qu'avec ce délai relativement court pour se prononcer, il n'y avait pas d'autre solution que de donner un avis défavorable.

Christophe MATHEZ aurait aimé que le débat ait lieu d'abord au sein des communes avant d'être débattu à la communauté de communes. En effet, les conseillers municipaux ne vont pas émettre un avis différent des conseillers communautaires.

Régis BAILLY-SALINS précise que le débat de la communauté de communes a porté sur le périmètre et les conseillers communautaires ne voyaient pas l'intérêt d'un rapprochement avec la Grandvallière, d'autres personnes étaient plus favorables pour un rapprochement avec la Communauté de communes de St-Claude.

Christophe MATHEZ fait remarquer au-delà du périmètre des communautés de communes, il y a aussi les compétences. M. le maire partage cet avis.

Mathias ARBEZ demande comment cela se passe après au niveau du découpage. M. le Maire indique que la communauté de communes des Rousses comportant plus de 5 000 habitants n'est pas tenue de se regrouper avec une autre communauté de communes. Fabien CHAVIN-GAZALIER demande si l'on restera dans le schéma actuel en cas de refus. M. le Maire pense que oui, jusqu'à nouvelle proposition de l'Etat.

Jacques ROMAND trouve que la lettre de M. le Préfet est assez péremptoire, dans le sens où si on ne répond pas, la proposition de schéma est acceptée. Cette mesure de regroupement a pour objectif de faire des économies, mais on n'est pas sûr que ce soit le cas. La préfecture n'apporte pas d'arguments et il trouve que la station classée n'a pas d'intérêt dans le regroupement proposé.

Régis BAILLY-SALINS pense qu'il s'agit surtout d'un découpage géographique.

M. le Maire invite les conseillers à se prononcer sur la proposition de schéma :
Le Conseil Municipal émet un avis défavorable par 19 voix et une abstention (pouvoir de Sylvie TINGUELY).

- d) Fusion en un seul syndicat d'assainissement entre le SIA du Chapy et le Syndicat Mixte du Canton de Morez

Le projet départemental prévoit la fusion du SIA du Chapy et le Syndicat Mixte du Canton de Morez. Le Syndicat Mixte du canton de Morez a émis un avis défavorable à ce projet de fusion car il n'y a pas de cohérence entre les deux syndicats.

Jacques ROMAND pense que la proposition de fusion ne convient pas, car il n'y a pas de cohérence territoriale et les syndicats ne se trouvent pas sur le même bassin versant.

Le conseil municipal émet un avis défavorable à l'unanimité sur ce projet de fusion du SIA du Chapy et du Syndicat Mixte du Canton de Morez.

e) Dissolution du Syndicat Intercommunal de chemin de fer Les Rousses Bois d'Amont

Le schéma propose la dissolution de 17 syndicats dont celui du Chemin de fer Les Rousses/Bois d'Amont qui est inactif depuis de nombreuses années.

M. le Maire rappelle que la compétence « rail » est du ressort de la Région.

Maurice VANDELLE pense que l'on parle beaucoup des moyens de transport mais rien n'est fait pour la desserte de notre commune, principalement, vers la vallée de Joux et il aimerait qu'un projet voie le jour.

M. le Maire propose au conseil municipal d'accepter la dissolution du Syndicat Intercommunal de chemin de fer Les Rousses/Bois d'Amont. Le conseil municipal accepte par 18 voix pour et 2 abstentions (Béatrice CHAVETNOIR et Corine BOUVER-MARILLIER) la dissolution du Syndicat.

4 - Travaux

a) Compte rendu de la commission des travaux du 21.06.2011

Gilles BOURQUI énumère les travaux proposés par la commission communale :

- Lotissement de la route Blanche : M. le Maire rappelle que le conseil municipal s'est déjà prononcé par délibération sous réserve de la participation de 75 % des copropriétaires.

Jacques ROMAND rappelle que d'autres chemins ou routes privées (chemin des tourbières) vont faire l'objet d'une demande de reprise.

Arrivée de Robert BONNEFOY

Fabien CHAVIN-GAZALIER demande s'il y a un engagement des copropriétaires sur la participation financière. Jacques ROMAND indique qu'il a participé à l'assemblée générale. Les copropriétaires se sont engagés à verser chacun la somme de 1 000 €.

Danielle TISSOT rappelle que la prise en charge de ces voies privées donne à la commune des contraintes supplémentaires.

- Programme de voirie : il s'agit de l'entretien des routes communales. La commission a tenu à privilégier la sécurité avec notamment la pose de 3 ralentisseurs faisant suite à des demandes de la population. Le coût total travaux est 124 232 €.

Sébastien BENOIT-GUYOD trouve que le coût d'aménagement de la partie de trottoir en pavés entre le salon de thé et la boucherie Peyron est conséquent. Il y a une grosse distorsion entre les chiffres initiaux et le nouveau devis. Gilles BOURQUI propose de revoir le prix avec le Directeur des Services Techniques car la commune dispose déjà des pavés.

M. le Maire soumet au conseil municipal le programme de voirie 2011 qui est approuvé à l'unanimité.

- Mollocks : Gilles BOURQUI donne lecture des points d'installation des conteneurs semi-enterrés validés par la commission des travaux pour un montant de 37 400 €. Par ailleurs, suite à la demande d'un riverain, il a pris contact avec M. le Maire de Prémanon et M. NATALINI de Téliéole pour l'installation d'un point supplémentaire dans le secteur des Dappes. Le coût pourrait être partagé en 3.

Ce programme est validé par le SICTOM, il permet d'effectuer un bouclage avec le camion de collecte.

Danielle TISSOT demande où seront déplacés les mollocks derrière la mairie. Sébastien BENOIT-GUYOD demande quelles sont les motivations pour déplacer ces mollocks. Il pense que l'emplacement actuel est plus pratique et plus sécurisé pour la collecte. Il n'est pas favorable à ce déplacement car cela créerait un précédent.

M. le Maire partage l'agacement des conseillers, mais comme il y a eu engagement écrit, il se doit d'assurer la continuité.

M. le Maire propose de reporter le point du déplacement des mollocks de la mairie à une autre séance.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le programme d'installation des mollocks 2011.

- b) Détournement réseau d'eaux pluviales aux Rousses en Bas pour permettre la construction des deux derniers bâtiments de la SCI Le Clos

Gilles BOURQUI informe le conseil municipal que lors de la construction d'un des immeubles « le Clos des Rousses », il s'est avéré que le réseau d'évacuation des eaux pluviales du centre de la commune des Rousses se situe sous la construction. Il est donc envisagé de le détourner et de le placer sous la future voirie d'accès aux immeubles.

Une étude a été demandée au cabinet MERLIN de Pontarlier qui a estimé les travaux à 40 000.00 € HT, soit 47 840.00 TTC. Ils consistent en la pose de 150 ml de canalisation de diamètre 600 ml en béton armé classe A, la pose de 5 regards de dn 1000 avec tampon fonte verrouillable et la possibilité de raccorder sur ce collecteur le réseau existant de l'ancienne usine GRAND-CHAVIN.

Parallèlement, le réseau d'assainissement sera détourné aux frais du Syndicat Mixte du canton de Morez pour un montant de 44 000.00 € HT, soit 52 624.00 € TTC.

M. le Maire ajoute que le conseil municipal doit se prononcer pour la partie pluviale puisque c'est de la compétence de la commune. Le réseau en place ne disposant pas de servitude de passage, les frais de déplacement sont à la charge de la commune.

Gilles BOURQUI ajoute que les réseaux existants sont en très mauvais état.

Le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité à la réalisation de ces travaux et autorise M. le Maire à signer tout document y afférent au nom de la commune.

Jacques ROMAND ajoute que le syndicat mixte a déjà délibéré pour effectuer un groupement de commande pour ces travaux et d'autres à Morez. Il convient de désigner les 2 délégués des Rousses membres de la commission d'appel d'offre pour ce groupement de commande, soit Jean-Sébastien LACROIX et lui-même. Accord unanime du conseil municipal.

- c) M. le Maire demande que soient ajoutés les petits travaux suivants :

- pose de bordures et regard pluvial devant chez Buffard (parking souterrain)
- pose de potelets rabattables pour interdire le stationnement devant les garages route du Noirmont (chez PERNOT-MARINO).

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité pour la réalisation de ces travaux supplémentaires.

Gilles BOURQUI précise que les travaux de la Pillarde sont terminés (chemin et tôles toiture), ils ont été réalisés en régie pas les employés communaux. Christophe MATHEZ s'en réjouit car le devis proposé par l'ONF était élevé.

- d) Convention de mise à disposition de terrain communal avec ERDF pour la pose d'un poste de transformation (parcelle G 225 sous les Barres)

ERDF propose à la commune d'établir une convention de servitude (annexe n° 3) pour mise à disposition de la parcelle G n° 225 lieudit « sous les barres » chemin du Bief Bruyant d'une superficie de 5.10 m² pour l'implantation d'un poste de transformation. Cette servitude sera transmise aux hypothèques.

Le conseil municipal donne un avis favorable à l'unanimité.

5 - Bâtiment : déclaration d'intention d'aliéner relative à la vente du bâtiment de la D.D.T. « paquebot » parcelle E 361 superficie 545 m²

M. le Maire informe le conseil municipal que par courrier du 8 juin 2011, la Direction Départementale des Finances Publiques du Jura a transmis une déclaration d'intention d'aliéner du bâtiment « le paquebot » estimé par France Domaine à 100 000 €. La commune a deux mois pour se prononcer

L'avis de la commission est unanime : la commune achète ce bien pour démolir le bâtiment. Le conseil municipal trouve que c'est cher pour être démolir. M. le Maire dispose d'un devis démolition s'élevant à 15 000 €.

Une contre estimation sera sollicitée auprès de France Domaine et du notaire de la commune.

Le délai imparti pour l'usage du droit de préemption étant court, le conseil municipal doit délibérer :

- Sur le principe d'achat de ce bâtiment
- Sur l'autorisation donnée au Maire à négocier le prix

Robert BONNEFOY demande si l'on sait s'il y a des locataires dans l'immeuble. Sébastien BENOIT-GUYOD propose d'acheter le bâtiment que s'il est vide.

Le conseil municipal émet un avis favorable sur le principe d'achat de ce bâtiment et autorise le Maire à négocier le prix d'acquisition.

6 - Révision du P.L.U. : avenant n° 1 au marché de prestations intellectuelles passé avec E.I.2A relatif à la reprise de la phase PADD

Un contrat d'étude pour la révision du Plan Local d'Urbanisme a été signé le 8 octobre 2008 avec le Cabinet EI2A de Cran-Gevrier pour un montant de 41 704.52 € TTC.

Suite à la demande du conseil municipal de reprendre la phase PADD, EI2A propose un avenant n° 1 au contrat afin de fixer le montant de rémunération des travaux supplémentaires s'élevant à 3 982.68 € TTC. M. le Maire précise que cet avenant inclut l'audit sur les fermes qui n'était pas prévu.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité cet avenant N° 1 et autorise M. le Maire à le signer.

7 - Conventions

- A) Convention de péréquation avec la Communauté de communes de la station des Rousses pour le reversement du produit estimé de la CFE/CVAE de 2010 à 2011

Jacques ROMAND délégué aux finances rappelle que depuis 2004, les communes de la station des Rousses reversent à la Communauté de communes la taxe professionnelle générée sur leur territoire par la SAEM SOGESTAR.

En 2010, la taxe professionnelle versée par les entreprises est remplacée par la C.E.T. (Contribution Economique Territoriale) qui est composée de :

- La C.F.E. : Cotisation Foncière des Entreprises

- La C.V.A.E. : Cotation à la Valeur Ajoutée des Entreprises

En 2010, les collectivités ont perçu une compensation relais correspondant à la taxe professionnelle perçue en 2009, ce qui correspond pour la commune des Rousses : TP SOGESTAR 2009 = 8 206.00 €.

Le montant de la C.E.T. SOGESTAR 2010 est estimé par les services fiscaux à 29.447 €.

La convention de péréquation proposée par la C.C. de la station des Rousses prévoit un reversement d'un montant de 22 % de la TP SOGESTAR de 2009, soit 1 805 €. Cette convention sera établie pour 5 ans. Le montant à verser à la communauté de communes sera revalorisé tous les ans selon le calcul suivant : montant de base de 2010 (1 805 €) + différence entre la CET 2010 et la CET de l'année en cours (par exemple si la CET SOGESTAR est de 30 000 € en 2011, il sera reversé à la communauté de commune : 1 805 € + 553 € (30 000 € - 29.447 €) = 2 358 €.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité les termes de la présente convention et autorise M. le Maire à la signer au nom de la commune.

B) Côté cour

Christophe MATHEZ indique que cette question prévue lors de la réunion du 26 mai avait été reportée dans l'attente de sa rencontre avec le responsable de Côté Cour et Mme GROSSIORD enseignante à l'école primaire. Il s'agit de financer un spectacle destiné aux enfants des écoles primaire et maternelle pour l'année scolaire 2011/2012, sur la base de 9 € par élève.

Il y a eu en 2011 une hausse des tarifs de 4.50 à 9 € suite au désengagement du département. Les écoles reversent aussi 3.80 € par élève. Il y a eu un débat aussi en conseil d'école sur les économies qui doivent être réalisées. Il faut constater que de moins en moins de communes participent pour l'organisation de ces spectacles. Le coût pour la commune des Rousses serait de 1 900 €. L'autre participation communale concerne le prêt de la salle et sa mise en place.

Danielle TISSOT rappelle qu'il s'agit d'une aide importante de la commune. Il est possible de trouver d'autres spectacles. Christophe MATHEZ a contacté un autre prestataire de Paris, mais le coût était encore plus élevé. Il ajoute que la participation financière de la commune pour l'école primaire (sorties scolaires et ski, etc...) est de 35 000 € par an.

Sébastien BENOIT-GUYOD intervient sur une autre demande de l'école primaire concernant l'achat d'ordinateurs portables dans chaque classe. La commune a financé il y a un an l'installation d'ordinateurs dans une salle spécifique. Il est donc surpris de cette nouvelle demande.

Christophe MATHEZ indique qu'il a effectué avec Frédéric BOURLAND une visite des classes pour dresser un inventaire des ordinateurs. Ils ont constaté qu'il y avait des ordinateurs dans presque toutes les salles.

Sébastien BENOIT-GUYOD pense qu'on ne peut pas adhérer à toutes les demandes. Dominique AUZIAS pense qu'il faut établir des priorités. En conseil d'école, il a été aussi évoqué la maintenance.

Christophe MATHEZ répond qu'effectivement c'est du matériel communal, il faut assurer la maintenance.

Le conseil municipal approuve par 18 voix pour, 2 contre (Danielle TISSOT et Corine BOUVIER MARILLIER) et 1 abstention (Maurice VANDELLE) la convention Côté cour et autorise M. le Maire à la signer au nom de la commune.

C) Visiocom : minibus 9 places

La convention liant la commune à la Société VISIOCOM pour la mise à disposition gratuite du minibus, financé par des publicités, arrive à échéance le 18 septembre 2011. La Société VISIOCOM propose les options suivantes :

- Renouveler le contrat pour une nouvelle période de 3 ans sur le même véhicule : une nouvelle démarche a lieu auprès des annonceurs avec l'avantage d'un coût moins élevé pour eux ;
- Proposition de rachat du véhicule au prix de 16 000 €
- Proposition de renouvellement de la convention sur un véhicule neuf d'un autre type (par exemple pour effectuer la livraison des repas à domicile)
- Mettre fin à la convention et restituer le véhicule

Danielle TISSOT qui a géré la mise en place de la première convention propose de signer une convention pour un nouveau véhicule destiné à la livraison des repas à domicile. L'idée initiale de transporter les personnes âgées pour se rendre à l'hôpital ou chez le médecin n'a pas reçu le résultat escompté. Si les annonceurs ne répondent pas favorablement, on sera obligé de rendre le véhicule.

Sébastien BENOIT-GUYOD approuve la mise à disposition du minibus aux associations. Cela rend service.

M. le Maire pense que l'idéal serait d'avoir assez d'annonceurs pour garder le véhicule actuel et avoir un nouveau véhicule et propose au conseil municipal :

- 1 - renouvellement de la convention sur le véhicule actuel s'il y a suffisamment d'annonceurs
- 2 - signature d'une deuxième convention pour un second véhicule destiné au transport des repas à domicile

Le conseil municipal donne son accord sur cette proposition par 20 voix pour et 1 contre (pouvoir d'Annie BERTHET).

D) Convention de mise à disposition des terrains et équipements de football

Suite à la fusion des clubs de football des Rousses et de Bois d'Amont, il est proposé de signer avec la commune de Bois d'Amont et la nouvelle association « FOOTBALL CLUB HAUT-JURA » une convention de mise à disposition des terrains de football, le gymnase et le chalet du parking de l'Aube. Il s'agit de traduire dans un texte écrit un certain nombre de pratiques.

Christophe MATHEZ pense qu'il faudrait qu'on rédige des conventions avec d'autres associations bénéficiant de mise à disposition d'équipements communaux.

Le conseil municipal autorise à l'unanimité M. le Maire à signer cette convention au nom de la commune.

E) Convention avec Emotion Jura

Christophe MATHEZ fait part de la proposition de M. Hugues-dit-Ciles d'Emotion Jura, pour l'insertion de la météo à 3 jours sur le site internet de la commune des Rousses, pour un coût de 385.00 € T.T.C. par an. Emotion Jura cesse sa diffusion météo gratuite. Mathias ARBEZ demande si cela ne fait pas doublon avec la météo de la station. Jacques ROMAND ne pense pas qu'il y ait un intérêt formidable. M. le Maire pense qu'Emotion Jura a ses fidèles qui pourront consulter le site de la commune. Christophe MATHEZ pense que c'est un soutien à une personne qui s'est bien investie pour notre région.

Le conseil municipal décide par un vote de 11 pour, 4 contre et 6 abstentions la signature de la convention avec M. HUGUES-DIT-CILES et autorise le Maire à la signer.

8 - Avis du conseil municipal sur le projet d'aménagement du stade nordique et la construction de la retenue d'altitude des Tuffes (enquête publique)

M. le Maire rappelle que le projet d'aménagement du stade nordique et de la construction de la retenue d'altitude des Tuffes a fait l'objet d'une enquête publique du 6 au 27 juin inclus. Le conseil

municipal est appelé à donner un avis sur la demande d'autorisation dès l'ouverture de l'enquête et au plus tard dans les 15 jours suivant la clôture du registre d'enquête.

Le commissaire enquêteur n'a pas rencontré grand monde au cours de cette enquête.

M. le Maire propose de donner un avis favorable au projet pour sa dynamique sportive, économique et touristique.

Le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

9 - O.N.F. : contrat d'approvisionnement

Le présent contrat concerne la vente de gré à gré de bois résineux pour un volume prévisionnel annuel de 250 m³, l'ONF étant le mandataire légal de la commune pour conduire la négociation et conclure le contrat de vente. Il s'agit des parcelles 29 et 32 du Risoux.

Le conseil municipal doit en délibérer pour :

- Donner son accord pour que le contrat de vente soit conclu en application de l'article L 144-1-1 du code forestier relatif aux ventes de lots groupés. Conformément à l'article D 144-1-1 du code forestier, l'ONF reversera à la commune la part des produits nets encaissés qui lui revient, à proportion de la quotité mise en vente, déduction faite des frais liés au recouvrement et au reversement du produit de la vente dont le montant est fixé à 1 % des sommes recouvrées
- Confier à l'ONF une mission d'assistance
- Autoriser M. le Maire à signer la convention correspondante.

Mathias ARBEZ précise que ces contrats permettent d'assurer l'approvisionnement des scieries locales. C'est intéressant pour les communes, car cela permet de valoriser les bois sur des parcelles pas très intéressantes et que l'on n'arrive pas à vendre.

Le conseil municipal donne un accord unanime.

10 - défibrillateur : séances de formation de la population par un instructeur du S.D.I.S.

Par délibération du 25 mars 2010, le conseil municipal avait décidé l'acquisition de deux défibrillateurs. Il vient d'être passé commande d'un appareil.

Afin de répondre à l'attente de la population, il est possible de proposer une formation par un instructeur du S.D.I.S. ou de la sécurité civile (50 € par tranche de 10 personnes). En fonction des demandes, il sera possible de programmer plusieurs formations.

Christophe MATHEZ indique qu'il s'agit d'accepter le principe de prendre en charge les frais de formation. Le défibrillateur sera placé à l'entrée du parking souterrain.

Dominique AUZIAS se demande si cette formation est bien nécessaire car l'appareil donne toute la procédure à suivre.

Robert BONNEFOY pense que cela sensibilise la population.

Régis BAILLY-SALINS pense que cette formation est tout à fait positive notamment en ce qui concerne la conduite à tenir si l'appareil ne donne pas le choc électrique.

Dominique AUZIAS demande pourquoi un seul appareil a été acheté alors que deux étaient prévus. Christophe MATHEZ aimerait qu'il y ait une initiative privée : clubs, pharmacie, grande surface... Il faut déjà un test avec un appareil dans la zone principale du village.

Le Conseil Municipal donne un accord de principe pour financer ces formations.

11 – Acquisition d’une visionneuse de plans A3

Pour permettre à la commission des travaux, urbanisme et permis de construire de visionner les plans présentés en réunion, M. le Maire propose l’acquisition d’une visionneuse de plans qui sera installée dans la salle du conseil municipal. Le coût d’un appareil est estimé à environ 500 € H.T.

L’appareil sera prêté pour faire un test.

Le conseil municipal donne un avis favorable à l’unanimité à cette proposition d’achat.

12 - Affaire « ambulances et taxis des 4 villages » : occupation abusive de locaux communaux : autorisation donnée au Maire d’ester en justice et signature d’une convention d’honoraires avec Me BILLAUDEL

La SARL Ambulances et taxis des 4 villages avait demandé fin d’année 2009 la mise à disposition temporaire de locaux pour garer leurs véhicules pendant la saison d’hiver. M. le Maire a rédigé un contrat de location précaire pour la grange de la ferme des Rousses en Bas pour une période de 3 mois renouvelable. Cette location a été renouvelée par un nouveau bail de 6 mois, éventuellement renouvelable au maximum pour 3 mois sous réserve d’une demande expresse du locataire.

En mars 2011, le renouvellement n’a pas été sollicité. Un courrier en recommandé a été transmis au locataire lui demandant de libérer les locaux qu’il occupe sans droit ni titre depuis le 1^{er} décembre 2010.

L’avocat de la SARL ambulances et taxis des 4 villages a répondu que le bail tel qu’il était rédigé était un bail commercial et que sa cliente n’entendait pas quitter les lieux.

Or, le bail rédigé par les services administratifs de la commune est un bail correspondant à ceux rédigés pour les locations de garages ou parkings.

Afin de disposer de tous les atouts pour obtenir la libération de ces locaux, M. le Maire propose de confier le dossier à un avocat pour défendre les intérêts de la commune.

Le conseil municipal décide à l’unanimité :

- de confier le dossier à un avocat et prendre en charge les honoraires correspondants
- d’autoriser le Maire à ester en justice si cela est nécessaire

13 - Liste des marchés signés par le Maire dans le cadre de sa délégation

I – DEPENSES ENGAGEES NON REGLEES

Nom de l’entreprise	Objet de la dépense	Montant T.T.C.
JVS MAIRISTEM	Logiciel de gestion des marchés	6 000.00 €
DECIBEL FRANCE	Travaux de correction acoustique de la cantine scolaire	19 000.00 €
COUTURIER ORGANISATION	Feux d’artifice du 14 juillet	4 500.00 €
GRESSET Noël	Réfection cases enfus cimetièrre	5 357.36 €
GRESSET Noël	Entretien extérieur FPA (habillage mur + crochets à neige)	5 031.57 €
GRESSET Noël	Entretien toiture église	6 405.39 €
THIRODE	Acquisition d’une banque de self service pour la cantine scolaire	21 715.15 €
BREMAS	Pose toiture garages école primaire suite demande commission des	8 500.00 €

	permis de construire	
--	----------------------	--

II – DEPENSES REGLEES

Nom de l'entreprise	Objet de la dépense	Montant T.T.C.
D.D.T.	Sel de déneigement	6 244.00 €
AD JULLIEN	Huile entretien véhicules communaux (gros fûts)	7 991.12 €
C.S.T.I.	Installation de compteurs calorie salles de classe école primaire	4 620.11 €
SACER PARIS NORD entreprise LACOSTE	Terrassement pour installation poteaux incendie travaux route Blanche	7 436.49 €

Les conseillers municipaux souhaitent connaître le prix du sel de déneigement les grosses années ainsi que le coût du déneigement. Ce renseignement sera communiqué ultérieurement.

14 - Questions et informations diverses

- Tableau des électeurs sénatoriaux : M. le Maire donne lecture des électeurs désignés et validés par la Préfecture

M. le Maire propose d'ajouter les 2 questions suivantes :

- **Correctif subvention école de musique de Bois d'Amont** : le conseil municipal a délibéré sur un tarif de 220 € par élève alors qu'il est dit qu'on s'aligne sur le montant versé par Bois d'Amont soit 280 €. Il propose de rectifier le montant alloué à l'école de musique, soit $280 \text{ €} \times 9 \text{ élèves} = 2\,520 \text{ €}$ au lieu de 1 980 €. Le conseil municipal décide à l'unanimité la rectification du montant de la subvention versée à l'école de musique sur cette base.
- **Tarifs accueil d'urgence crèche** : la convention liant la commune à la CAF prévoit que le tarif d'accueil d'urgence correspond au coût horaire moyen de l'année N-1 calculé par l'ordinateur sur tous les tarifs appliqués. Ainsi pour 2011, le tarif moyen s'élève à 1,81 € pour un enfant résidant aux Rousses et 1.84 € pour un non résident. Le conseil municipal fixe à l'unanimité ces nouveaux tarifs.
- Mathias ARBEZ indique qu'au début du mandat il avait été envisagé de recruter des jeunes pour des petits boulots d'été pour les occuper. M. le Maire indique que 4 jeunes sont pris aux services techniques et 4 jeunes filles à la crèche. Mathias ARBEZ pense qu'il y aurait pas mal de petites tâches à identifier et qui permettraient la création d'emplois saisonniers.
- Maurice VANDELLE souhaite renouveler la demande de limitation de vitesse dans le secteur du Gravier la Bourbe. Il y a encore eu un accident dernièrement. Robert BONNEFOY indique que lors d'une réunion en préfecture, il a demandé la pose d'un radar pédagogique.
- Béatrice CHAVETNOIR souhaite savoir qui a donné l'ordre de couper les arbres en bord de route au Noirmont sur la propriété privée de son voisin car cela aurait été fait sans autorisation.
- Régis BAILLY-SALINS demande si une date a été arrêtée par rapport à la carrière pour une réunion de travail. M. le Maire répond que c'est à l'exploitant de la carrière de déposer le dossier. On ne peut donner de réponse avant.
- Olivier BOLUT demande s'il n'y a pas un projet de boudrome couvert car le club a de plus en plus d'adhérents. Christophe MATHEZ adjoint délégué aux sports pense que cet investissement ne sera pas possible dans les 3 ans qui viennent.

- Sébastien BENOIT-GUYOD demande si des sanctions peuvent être prises à l'encontre des conseillers municipaux dont les absences aux réunions ne sont ni excusées ni justifiées. M. le Maire répond que le secrétariat vérifiera dans la réglementation.

Cérémonie commémorative des Journées tragiques : Dimanche 21 août (horaire à préciser)

Prochaine séance du conseil municipal : jeudi 25 août à 20 h 30

Pique-nique de la Pillarde : 10 septembre

Séance levée à 21 H 30

Le Secrétaire de séance,

Le Maire,

Régis BAILLY-SALINS

Bernard MAMET